Cfdt: Cerema

Un avenir pour chacun
dans un Cerema pour tous

Commission Consultative Paritaire des agents contractuels

Le Cerema a besoin de ses contractuel.les !

En 4 ans, notre part dans l'effectif du Cerema est passé de **15%** à **26 %**

- en sept. 2022, nous étions **368** contractuel.les, dont **291 CDD** et **77 CDI**

- aujourd'hui, nous sommes **658** contractuel.es, dont **409 CDD** et **249 CDI**

Un triplement du nombre de CDI …… mais encore trop de précarité

Depuis la création du Cerema, nous insistons sur l'enjeu de ces CDisations.

Non seulement pour réduire la précarité, mais aussi pour renforcer notre expertise et conforter celle du Cerema.

D'ici à fin 2027, **180 CDD** arriveront en fin de contrat. En 2028, ils seront 86.

Et après ? Combien seront CDisés ? Combien seront renouvelés et pour quelle durée ?

La CFDT s'oppose à l'utilisation des CDD comme variable d'ajustement des baisses d'effectifs prévues par le nouveau DG dans sa logique budgétaire.

Nos 5 revendications CFDT pour le mandat 2027-2030

Les postes permanents : en CDI

Les CDD ont besoin d'un engagement clair et écrit, au moins 3 moins avant la fin de contrat.

Stop aux CDD de 2 ou 3 mois !

Les directions enchainent les contrats trop courts. Nous voulons un cadre commun, avec une durée minimale.

Une vraie grille de salaires

Le « dernier salaire » ne doit plus être le critère majeur pour définir le salaire d'embauche, sans vraie perspective d'évolution pour des années…

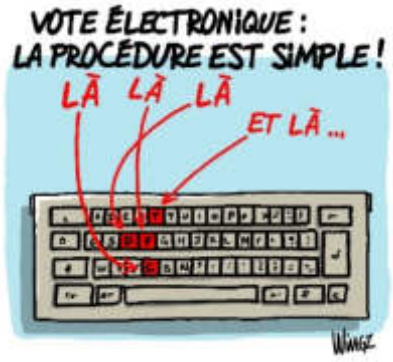
Vers un '*quasi-statut*' Cerema ?

Le Cerema doit négocier des règles de gestion et de carrière, plus transparentes et plus protectrices qu'une simple note de cadrage unilatérale de la DRH.



Un engagement à reconnaitre

- un équivalent CIA (prime d'objectif)
- une valorisation financière de la qualification en comité de domaine
- des augmentations triennales plus conséquentes et plus transparentes



A QUOI SERT UNE CCP ?

Sa vocation réglementaire est d'être consultée sur les décisions <u>individuelles défavorables</u> :

- licenciement, recours (sur télétravail, congés spéciaux, entretien professionnel, etc.)
- sanction disciplinaire (au-delà des avertissements, blâmes ou exclusions de 3 jours max.).

Notre **CCP Cerema** a été créée en 2023, pour répondre à l'augmentation importante du nombre de contractuels depuis 2018. Au cours des 4 années de ce premier mandat, elle ne s'est (heureusement) réunie qu'une ou deux fois par an.

Elle compte **4 sièges** pour les représentants du personnel et 4 pour l'administration, d'où le qualificatif de « paritaire ».

Grace à vous, la **CFDT** occupe 2 des 4 sièges.



VOTRE VOIX NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT



Je vote CFDT pour être :

- **représenté.e** par des collègues déjà impliqués dans la défense des contractuel.es et le dialogue social (FSS)
- **informé.e** de l'évolution de la gestion collective des contractuel.es au Cerema,
- **accompagné.e** individuellement en cas de difficulté

Vos **futur.es élu.es CFDT** seront les **interlocuteurs de la DRH** du Cerema, pour rendre plus transparentes et équitables nos règles de gestion.

Votre bulletin de vote leur donnera aussi la **légitimité** pour interpeller votre direction, en cas de problème individuel, comme nous avons pu le faire pour de nombreux collègues, au cours de ces 4 années.

Nos candidat.es CFDT : de l'expérience et du renouveau


Léa MENUET
DTer NC, Rouen
élue sortante


Xavier DURANG
DTer Méd, Aix
élu sortant


Noémie KOCH
DTer Est, Metz
élue sortante


Elisée GBEGNON
DTec REM, Brest
élu sortant

Béatrice BAUMEL
DTer CE, Autun


Joël AMOSSÉ
DTer IDF, Trappes


Coline PANSART
DTec REM, Brest

Philippe NICOLAS
SG/DSI, Bron